

**DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES**

COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

ARRETE MUNICIPAL n° 2022 / 288

Portant réglementation sur le stationnement en agglomération.

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

Vu la demande formulée le 06 septembre 2022 par l'entreprise PIMENTEL sise lieu-dit el Pilou, RD 85 66270 LE SOLER, en vue d'effectuer des travaux sur façade, qui auront lieu 42 avenue de la République à PEZILLA LA RIVIÈRE.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement avenue de la République à PEZILLA LA RIVIÈRE.

ARRETE

Article 1 : Le mardi 13 septembre 2022 de 07h à 17h, suite aux travaux sur façade qui auront lieu, 42 avenue de la République sur la maison Fons, à Pézilla-la-Rivière, le stationnement sera interdit, sur les 3 emplacements situés devant la façade de la maison, avenue de la République, soit devant le 40, 42 et 44.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise exécutrice des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla-la-Rivière, le 06 septembre 2022.

Destinataire :
Entreprise Pimentel : cyril.enrique@pimentelbtp.fr



Le Maire,

Jean-Paul BILLES.